PÉTITION

Pour une véritable prise en compte des élèves d'ULIS

Monsieur le Directeur académique,

A la rentrée de septembre 2018, les élèves faisant partie du dispositif ULIS école seront inscrits administrativement dans les classes ordinaires. Dans les collèges et lycées, les élèves d'ULIS sont déjà inscrits dans une classe de référence. Pourtant ces élèves ne sont toujours pas comptabilisés dans les effectifs des écoles et des collèges, ce qui va à l'encontre d'une véritable politique d'inclusion. Comment inclure dans de bonnes conditions des élèves en situation de handicap dans des classes de plus de 26-27 élèves ?

Dans la circulaire n° 2015-129 du 21/08/15 sur les ULIS, il est stipulé qu' « une attention particulière est portée par l'IA-DASEN aux écoles ayant une ULIS dans les opérations de carte scolaire. »

Nous demandons donc que les élèves d'ULIS soient comptabilisés au moment de la carte scolaire dans les écoles et des Dotations Horaires Globales (DHG) dans les établissements du secondaire.

Nom Prénom	Fonction	SIGNATURE

Pétition à signer en ligne ou à retourner au SNUipp-FSU 14, 12 rue du Colonel Rémy 14000 CAEN